

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 66

  

**Artikel:** Chronique parlementaire fédérale

**Autor:** Gobat, Marguerite

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253585>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tations. Il est dans le travail sérieux et patient de toutes les femmes pour leur émancipation, dans la communauté de leurs responsabilités, dans le développement des qualités dont elles ont fait preuve, dans l'épanouissement simultané de leur triomphe. Et quand l'heure aura sonné pour de nouveaux contacts, pour de nouvelles rencontres... c'est parce que toutes les femmes se trouveront aux mêmes étapes de la route que nous parcourons, et non parce quelques-unes auront pris la parole à des conférences partielles et unilatérales, que le drapeau de l'internationalisme pourra flotter de nouveau en triomphe. E. Gp.

## Les Femmes et la Chose publique

### I. Chronique parlementaire fédérale

Une motion présentée à l'issue de la dernière séance du Conseil national, par un député facétieux, me paraît caractériser la dernière session des Chambres fédérales. Cette motion demandait la restriction du droit de parler, la création de cartes de paroles limitant le nombre de mots à prononcer ou la durée des discours. Que ne peut-on mettre ce projet à exécution ! Ce qu'il a été dépensé d'éloquence et de temps pour dire peu de chose, ou du moins pour répéter ce qui avait déjà été dit à satiété, ceux-là seuls qui ne font pas partie de l'aréopage et qui, partant, sont mieux à même de juger, peuvent le savoir au juste. D'ailleurs n'est-il pas juste de juger d'un travail à ses résultats ? Or, le résultat de cette session est plutôt... négatif. Plusieurs initiatives ont été rejetées, d'autres dont le développement eût été urgent n'ont pas été menées à chef... L'ordre du jour était chargé, mais les heures se sont passées en discours oiseux, souvent sur des questions d'ordre secondaire. De graves problèmes sont restés en suspens et, finalement, la tâche n'étant pas accomplie, les fêtes de Pâques à la porte, il fallut fixer une session extraordinaire, — du 22 au 27 avril, — destinée à liquider ce qui n'a pu être achevé au cours de cette session.

Il est assez pénible de voir perdre les heures précieuses de l'existence et du Parlement en débats filandreux, surtout lorsqu'il s'agit de questions terre à terre comme celles du boire et du manger qui, traitées par des personnalités compétentes, seraient, comme on dit vulgairement, liquidées en *cinq sec.* J'ai dit à maintes reprises mon opinion sur ce sujet : quand donc s'avisera-t-on que, pour s'occuper avec fruit de ce qui concerne le ménage de l'Etat, il faut non pas des hommes politiques, mais avant tout des ménagères ? On attendra sans doute que nous mourions de faim d'abord. Avant cette preuve de l'incapacité masculine, — incapacité tout à fait motivée d'ailleurs, — les affaires du ménage confédéré pourront aller de mal en pis, et des flots d'éloquence à chaque session des Chambres se déverser en pure perte sans doute.

Ces flots d'éloquence, ils ont coulé aussi pour la défense ou la condamnation du projet d'impôt direct, qui, selon toute apparence, sera remplacé par un deuxième et même un troisième impôt de guerre ; pour le rejet, vraisemblablement définitif, du projet de révision constitutionnelle, prévoyant l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux ; pour demander la limitation des pleins pouvoirs, une des revendications les plus importantes de notre démocratie. Car depuis bientôt quatre ans que dure le régime des pleins pouvoirs, régime d'urgence imposé par la guerre, mais qui, au lieu de se limiter aux seules questions militaires et de politique extérieure, s'est étendu et raffermi toujours davantage et qui nous assimile à un peuple mineur et sans

responsabilité, l'autorité des cantons est allée en diminuant et celle de la bureaucratie — bureaucratie dans tout ce que ce terme comporte de routine, de force d'inertie, de mécanisme inintelligent — est allée en augmentant, jusqu'à nous imposer la dictature économique. Ce système est des plus dangereux, à deux points de vue : d'une part, il avilit la masse, satisfaite d'être conduite, nourrie, débarrassée de tout effort, il endort des bonnes volontés qui s'affirmeraient dans un régime de liberté et de répartitions des responsabilités ; d'autre part il fait se cabrer et agir contre le gouvernement tous ceux qui, conscients de la situation actuelle, sont décidés à agir en vue du bien du pays et de la communauté, mettant cet intérêt-là avant le leur propre, et qui n'entendent pas marcher à l'aveuglette. Resté en dehors du conflit qui met aux prises presque tous les peuples du monde, il importe que notre peuple prenne part aussi tout entier à la lutte et aux efforts qui lui incombent du fait de la guerre et considère la situation en face, afin de se rendre compte des responsabilités qu'elle lui impose. Plus que noblesse, passé et tradition obligent. Notre histoire toute d'indépendance et de liberté, notre tradition de pure démocratie, sans alliage et sans compromis, deviennent de vains mots, des images illusoire et dangereuses, devant le régime actuel qui met un abîme entre la Confédération d'autrefois et la Suisse centralisatrice d'aujourd'hui.

La motion déposée à la dernière heure, par une cinquantaine de députés, M. Steinhäuser des Grisons en tête, venait à point pour prouver que, malgré ses difficultés matérielles, notre pays ne se désintéresse pas du désastre universel. Cette motion demande au Conseil fédéral d'intervenir pour provoquer la conclusion d'un accord international limitant la guerre aérienne et interdisant le jet de bombes sur les villes situées en dehors de la zone de guerre. Quoique l'on puisse être d'avis différent sur l'opportunité d'*humaniser* une institution barbare, survivance des âges de pierre et de fer, et qui doit être abolie, il est bienfaisant d'entendre une voix de pitié et de raison s'élever du sein de notre Assemblée législative. Trop occupés des questions de ravitaillement, répartition des vivres, etc., question, hélas au premier plan et qui fait l'objet de toutes les conversations, dans les salons, dans la rue, comme dans les Conseils où se règlent les destinées du pays, il semble parfois que cette question nous obsède au point de nous faire oublier que « l'homme ne vit pas de pain seulement », qu'il y a des victimes autrement intéressantes que celles du rationnement et que peut-être une initiative de notre part, un geste d'humanité, de compassion sauverait. Le « laisser faire et laisser passer », le « cela ne sert à rien » ne sont plus de mise à une époque où les forces du mal sont déchainées sur l'humanité. Et pour platoniques que puissent être les protestations contre le crime et les propositions d'apaisement, elles ne sauraient manquer à l'heure actuelle.

MARGUERITE GOBAT.

### II. Chronique parlementaire genevoise

La dernière session du Grand Conseil genevois, qui s'est déroulée du début de janvier à la fin de mars, présentait un intérêt tout particulier pour nous suffragistes, car suivant les affirmations qui nous avaient été faites par les membres de la Commission spécialement nommée à cet effet, ce devait être au cours de cette session que serait discuté le projet de loi de M. Guillermin reconnaissant aux femmes le droit de vote en matière municipale, projet combattu par les députés antiféministes, peut-être amendé ou élargi par les députés suffragistes.